



Conseil Municipal Ordinaire

Procès Verbal de la séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix sept décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M MALARDEAU - M.JOUVE - Mme BERTHIER - M GAZEL - M PIGNANT - Mme BAILHACHE -

M. BOURGY - M MATHIEU - M POUJOL de MOLLIENS - M PILLIAS - Mme KELLER

Etaient absents excusés : - Mme POIRION - M BOURDIN

Etaient absents : Mme ALEGRE - M FOURNY

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : M. GAZEL

Date de convocation : 10/12/2019

1 - Approbation du Procès Verbal de la séances du 21/11/2019.

L'approbation du Procès Verbal de la séance du 21/11/2019 est reportée au prochain Conseil Municipal

2 - Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) - Santé et Prévoyance

- Participation financière de la collectivité bénéficiant au personnel

- La participation financière de la collectivité constitue une aide à la personne, sous forme d'un montant unitaire par agent, et vient en déduction de la cotisation ou de la prime due par les agents.

- Le Conseil municipal doit délibérer afin de voter le montant de la participation financière de la collectivité alloué au personnel pour la Santé et la prévoyance.

- Monsieur Le Maire propose une participation mensuelle de 12 € pour la Santé et 8 € pour la Prévoyance

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

De valider la proposition de Monsieur Le Maire pour une participation financière mensuelle de la collectivité bénéficiant au personnel à hauteur de 12 € pour la Santé et 8 € pour la Prévoyance

2 bis - Affaires budgétaires - BP 2019

Décision modificative :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019. :

Section de fonctionnement – Dépenses

<u>Chapitre 011</u> -	Article	615221	- Entretien et réparation bâtiments publics	- 940.00 €
<u>Chapitre 014</u> -	Article	739223	- Fonds de péréquation	+ 940.00 €

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'Autoriser la décision modificative suivante :

<u>Chapitre 011</u> -	Article	615221	- Entretien et réparation bâtiments publics	- 940.00 €
<u>Chapitre 014</u> -	Article	739223	- Fonds de péréquation	+ 940.00 €

2 ter - C I G - Nouveau groupement de commandes reliures

Le marché passé dans le cadre du groupement de commandes pour les opérations de reliures des actes administratifs et d'état civil se termine en mai 2020.

La relance de ce groupement est initiée, dès aujourd'hui pour que la reconduction du marché coïncide avec la fin du marché actuel. L'objectif d'une démarche collective est de bénéficier de tarifs préférentiels.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser Le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce groupement de commandes reliures avec le CIG

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser Le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce groupement de commandes reliures avec le CIG.

3 - Syndicat électrique des Yvelines

Le SEY, par un groupement de commandes, propose un service de levés topographiques et de détections de réseaux. Le groupement vise à répondre aux besoins récurrents des collectivités en matière de levés topographiques et investigations complémentaires.

Cette adhésion est gratuite avec la liberté ou non d'utiliser le lauréat

Le Conseil Municipal doit délibérer pour adhérer au groupement de commandes proposé par le SEY

Approbation de la convention constitutive du groupement de levés topographiques et d'investigations complémentaires

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Prunay-en-Yvelines d'adhérer à un groupement de commandes de levés topographiques et d'investigations complémentaires,

Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

La commune de Prunay-en-Yvelines, délibère :

ARTICLE 1 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes de levés topographiques et d'investigations complémentaires ;

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

4 - Enquête publique : Affichage sur tous les points publics

Sur les communes d'Ablis et de Prunay en Yvelines : Aliénation de parties de chemins ruraux :

Commune d'Ablis : parties de CR 27 et CR 46

Commune de Prunay-en- Yvelines : parties de CR 27, CR 31, CR 35, CR 46 et de la sente rue des Travaux du Roy

Par délibérations en date du 15/10/2019, pour la commune d'Ablis, et du 21/11/2019, pour la commune de Prunay-en-Yvelines, **une enquête publique est ouverte** : Du jeudi 12 décembre 2019, à 9h au samedi 11 janvier 2020, à 12h

Pendant cette période, le dossier d'enquête sera tenu à disposition du public :

A la Mairie de la commune d'ABLIS, 8, rue de la Mairie, 78660 ABLIS

A la Mairie de la commune de Prunay-en-Yvelines, 4, rue d'Andret, 78660 PRUNAY-EN-YVELINES

aux heures d'ouvertures habituelles et sur leur site internet

5 - Point sur les travaux communaux

- Eclairage public : Il a été prévu la mise en place de candélabres sur l'ensemble de la commune au nombre de 64.

Route d'Ablis	: 01 (en cours)	Gourville	: 12
Place des fêtes	: 01 (en cours)	L'Abbé	: Initialement 09 + 01
La Chapelle	: 08	Diverses rues	: 20
Craches	: 09	(rue de La Tour - rue du Petit Musc	rue des Marches -
Villiers-Landoue	: 03	rue d'Andret - rue des Prés)	

- Eglise de Prunay : Un diagnostic a été effectué par le Cabinet d'architectes *AEDIFICIO, Architectes du Patrimoine*

- Centre Technique Municipal : Une étude de sol a été effectuée le 17/12/2019, les résultats seront communiqués en janvier 2020 pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises

6 - Rambouillet Territoires

Ordre du jour du Conseil Communautaire du 16 décembre 2019 (consultable en Mairie)

- 1 - Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Communautaire du 25 novembre 2019
- 2 - Avance de subventions attribuées aux établissements publics en 2020
- 3 - Budget principal : ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice 2020
- 4 - Budget base de loisirs des Etangs de Hollande : ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice 2020
- 5 - Budget GEMAPI : ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice 2020
- 6 - Créances irrécouvrables et créances éteintes 2019
- 7 - Budget principal 2019 : Décision modificative n° 1
- 8 - Budget GEMAPI : Décision modificative n° 1
- 9 - Budget annexe 2019 des Etangs de Hollande : Décision modificative n° 1
- 10 - Election des représentants de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la Région d'Ablis (SIAEP de la Région d'Ablis)
- 11 - Election des représentants de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la forêt de Rambouillet (SIAEP FR)
- 12 - Election des représentants de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires au sein du Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE)

- 13 - Election des représentants de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Cernay (SIERC)
- 14 - Election des représentants de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires au sein du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde, de la Prédecelle (SYORP)
- 15 - Election des représentants de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des sources de l'Yvette (SIASY)
- 16 - Election des représentants de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires au sein du Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette 'SIAHVY)
- 17 - Election des représentants de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Eperon 'SIARE)
- 18 - Election des représentants de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires au sein du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Rambouillet (SYMIPERR)
- 19 - Convention RT/cd78/ANAH : programme intérêt général "Habiter mieux"
- 20 - Renouvellement de convention de partenariat RT/ALEC 'Espace Faire)
- 21 - Conditions financières et patrimoniales relatives au retrait de Rambouillet Territoires du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP), au titre des compétences Getiondes Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) et Assainissement non collectif (ANC), pour les communes de Saint Martin de Bréthencourt et Sainte Mesme
- 22 - Autorisation donnée au Président de signer le contrat local de santé avec divers partenaires
- 23 - Modification de la délibération CC1812RH01 instaurant le RIFSEEP au sein de Rambouillet Territoires afin de tenir compte de la situation de temps partiel thérapeutique
- 24 - Participation financière à la complémentaire Santé des agents communautaires dans le cadre de la convention de participation Santé 2020 - 2025 du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile de France (CIG) à compter du 1er janvier 2021
- 25 - Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) : rapport d'activités 2018
- 26 - Questions diverses

7 - Syndicats Intercommunaux

- SIAEP : Vote Budget Primitif 2020

- Tarif	Eau et Assainissement
	Eau potable M3 : 1.63 € HT (inflation 1.1 %)
	Prime fixe : 44.20 € HT
	Assainissement M3 : 1.56 € HT (inflation 1.1 %)
	Prime fixe : 20.00 € HT
- SICTOM : Réunion le 18/12/2019
- SITREVA : Réunion le 18/12/2019

8 - Informations et questions diverses

- CIAS : Augmentation du coût du portage de repas 1.142 %
- Craches : Poteau France Télécom à remettre en état (signalé)
- Villiers Landoue : Panneau d'affichage à refixer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

Le Maire	le 1 ^{er} Adjoint	le 2 ^{ème} Adjoint
J.P. MALARDEAU	B. JOUVE	L. BERTHIER

le 3 ^{ème} Adjoint	le 4 ^{ème} Adjoint	Conseillère Municipale
P. GAZEL	G. PIGNANT	C. KELLER

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
M. BOURGY	C. BAILHACHE	D. PILLIAS

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
F. BOURDIN	C. POIRION	R. MATHIEU

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
A. FOURNY	A. ALEGRE	B. POUJOL DE MOLLIENS